



# L'Ordre des architectes en quelques mots

L'Ordre des architectes, créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture se compose de 26 Conseils régionaux (correspondant aux 22 régions administratives de la France métropolitaine et aux départements d'outre mer) et d'un Conseil national.

Le Conseil régional (composé selon les régions de 6 à 24 membres) est élu pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau régional. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Le Conseil national, composé de 24 membres, est élu pour 6 ans par les membres des Conseils régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

L'Ordre des architectes est placé sous la tutelle du ministre chargé de la Culture.

Chaque Conseil régional dispose d'une quote-part du budget de l'Ordre alimenté par les seules cotisations annuelles des architectes qui sont recouvrées par le Conseil national.

---

## Des missions de service public

L'architecture, expression de la culture, est d'intérêt public. Cette proclamation en tête de l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977, a marqué pour la première fois la volonté du législateur de préserver et de promouvoir la qualité architecturale.

En déclarant l'architecture d'intérêt public, le législateur a aussi confié à l'Ordre une mission de service public, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture.

L'Ordre, veille donc à l'organisation de la profession d'architecte.

Ses Conseils régionaux ont notamment pour mission de :

- Assurer la tenue du Tableau régional des architectes afin de protéger et de contrôler le titre d'architecte ;
- Garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession ;
- Procéder au contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession, notamment en matière d'assurance civile professionnelle obligatoire ;
- Organiser des conciliations en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage ;
- Agir en justice en vue de la protection du titre d'architecte, mais aussi en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme et des marchés publics ;
- Représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics régionaux.

Le Conseil national coordonne les actions des Conseils régionaux et contribue à leur information. Il représente la profession auprès des pouvoirs publics nationaux ainsi que des instances européennes et internationales. En 2001, le Conseil national a créé le Conseil pour l'International des Architectes Français (CIAF). Cette association regroupe l'ensemble des organisations professionnelles françaises d'architectes : Ordre (Conseil national et Conseils régionaux) et syndicats (UNSA et Syndicat de l'Architecture). Le CIAF représente la profession d'architecte en France auprès de l'Union Internationale des Architectes.

---

---

# Des actions au service des architectes et de l'architecture

## Pour la formation des architectes

L'Ordre participe à l'organisation de l'enseignement de l'architecture. Le Conseil régional participe ainsi aux jurys HMONP des écoles d'architecture et à leurs conseils d'administration.

Par ailleurs, le Conseil national et les Conseils régionaux participent à l'organisation de la formation permanente des architectes en coopération avec les autres acteurs de la formation.

## Pour la promotion de la qualité architecturale et la diffusion de la culture architecturale

Le Conseil régional participe :

- Aux actions pédagogiques menées en milieu scolaire et aux conseils d'orientation ;
- À la sensibilisation voire la formation des élus locaux aux grands enjeux de la profession, en partenariat avec l'Association des Maires de France ;
- À la communication sur le métier et la qualité architecturale auprès des architectes et du grand public. Pour ce faire, l'Ordre dispose du site [www.architectes.org](http://www.architectes.org) qui se décline dans chaque région ;
- Les Conseils régionaux éditent régulièrement revues, newsletters électroniques, etc. à destination des architectes et des différents publics de leur région intéressés par les architectes et l'architecture ; ils participent régulièrement aux salons organisés en région liés à l'architecture et au cadre de vie ;
- Le Conseil national et les Conseils régionaux soutiennent l'action de 32 « Maisons de l'architecture » réparties sur l'ensemble du territoire, qui œuvrent à diffuser la culture architecturale auprès du grand public, des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction.

---

Le Réseau des Maisons de l'architecture, né à l'initiative de l'Ordre porte des projets transversaux en matière de communication comme la mise en ligne de la première base de données de réalisations d'architecture contemporaine en France [www.archicontemporaine.org](http://www.archicontemporaine.org) et, récemment, l'organisation de « vingt-quatre heures d'architecture » à Strasbourg.

Pour sa part le Conseil national édite une revue trimestrielle les *Cahiers de la profession*, une newsletter électronique mensuelle *Bloc Net*, anime une webTV [webtv.architectes.org](http://webtv.architectes.org), est présent sur Facebook [www.facebook.com/Conseil.national.Ordres.architectes](http://www.facebook.com/Conseil.national.Ordres.architectes) et Twitter [twitter.com/Architectes\\_org](http://twitter.com/Architectes_org). Il publie également de nombreux documents types qui sont mis à disposition des architectes, des Conseils régionaux de l'Ordre et des maîtres d'ouvrage.

## Pour la promotion du métier d'architecte

Le Conseil régional :

- Apporte assistance et conseils juridiques aux architectes et maîtres d'ouvrage de sa région ;
- Organise des journées d'information et des points rencontres avec les architectes et les maîtres d'ouvrage intéressés ;
- Met au point des chartes de partenariat avec les maîtres d'ouvrage publics et autres organismes institutionnels de la région (promoteurs, collectivités locales, bailleurs sociaux ...) ;
- Organise une veille des marchés publics de la région et, le cas échéant, tient un observatoire des marchés publics ;
- Participe au service d'entraide des architectes en difficulté.

Pour sa part, le Conseil national, afin de faciliter les relations des maîtres d'ouvrage publics et privés avec les architectes, publie des recommandations, guides, contrats type, et brochures explicatives sur le métier.

---

---

## Quelques chiffres

L'Ordre des architectes compte près de 30 000 architectes (ainsi que 250 détenteurs de récépissés inscrits à l'annexe du Tableau). 2 000 diplômés sortent environ chaque année des écoles d'architecture.

La population demeure majoritairement masculine, malgré une population féminine en croissance régulière (24 % des architectes sont des femmes).

10 % des inscrits ont moins de 35 ans, 25 % entre 35 et 44, 34 % se situent dans la tranche des 45-54 ans, 23 % dans les 55-64 ans et 8 % ont plus de 65 ans.

La France compte 45 architectes inscrits à l'Ordre pour 100 000 habitants, contre 82 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne.

Le Conseil national a en 2005 créé un observatoire de la profession, et mène avec l'Institut de sondage IFOP des enquêtes régulières sur la profession consultables sur Internet [www.architectes.org/chiffres](http://www.architectes.org/chiffres)

---

## Adresses utiles

Conseil national de l'Ordre des architectes  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine - BP 154  
75755 Paris cedex 15  
tel. 33-1- 56 58 67 00  
mail [infodoc@cnoa.com](mailto:infodoc@cnoa.com)  
internet [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

février 2013



Lycée français Jean Mermoz, Dakar (Sénégal), Terreneuve arch. mandataires, Adam Yedid (Paris), Architecture et Climat(Dakar) arch. associés, 2010 (phase 1) et 2011 (phase 2) © Daniel Rousselot

129 logements, Mordelles, Christian Hauvette arch., 2007 © Architecte

Centre culturel-église, Sully-sur-Loire, Bertrand Penneron arch., 2006 2006 © Brice Desrez

Maison de la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura, Guyane, Jungle Architecture Group, 2001 © architecte

70 logements étudiants HQE , Rosières, E&F Architect, 2005 © Pascal Stritt

---